



Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur
Sous-direction du développement économique
Service des activités commerciales et récréatives sur le domaine public

2012 DDEEES 125 : Signature d'une convention d'occupation du domaine public municipal avec la RATP pour l'installation et l'occupation expérimentales d'une station de bus innovante boulevard Diderot (12 e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La ville de Paris place le soutien à l'innovation au cœur de sa politique de développement économique. Elle a été classée 3^e ville mondiale innovante et 1^{ère} ville européenne innovante par le comparatif Innovation City Program en 2011, parmi 331 villes analysées.

Le domaine public municipal et ses usagers, dans leurs déplacements comme dans leurs haltes, peuvent constituer un laboratoire vivant d'autant plus utile aux innovateurs que Paris est densément, diversement peuplée, et offre une vitrine nationale et internationale de tout premier plan. Les usagers bénéficient de services innovants, dans le cadre de l'expérimentation, et au-delà, en concourant au développement de solutions innovantes. La ville de Paris elle-même bénéficie des retours d'expérience de ces expérimentations.

C'est ce qui conduit la ville de Paris à développer d'ores et déjà plusieurs expérimentations d'innovations sur son domaine public, notamment « PANAMMES », « Mobiliers Urbains Intelligents »...

Parallèlement, la RATP a été missionnée, dans le cadre d'un projet européen dénommé EBSF (European Bus System of the Future), pour concevoir et expérimenter en configuration réelle un prototype de Station Bus dite « innovante », destinée à améliorer l'attractivité et l'image du mode bus.

Le prototype, développé avec un designer, propose à ses utilisateurs (voyageurs, passants et riverains) une offre multiservices correspondant à différents moments de la journée, et intégrera des éléments d'informations statiques (signalétique en reprenant les conclusions de l'expérimentation PANAMMES, informations transport et jalonnement) et dynamiques (informations transport temps réel sur des écrans dédiés, et informations liées à l'environnement urbain sur deux autres écrans contextualisés).

En complément, la Station présente de multiple services, tels que :

une bibliothèque (avec Circul'Livres),

une borne de petites annonces,

une station de 5 Vélos à Assistance Électrique (VAE) mis à disposition d'une communauté d'utilisateurs recrutée en amont,

un espace « de commerces contextualisés », avec une offre évolutive au cours de la journée.

La RATP et la ville de Paris sont convenues d'implanter cette station prototype à l'arrêt « Gare de Lyon » situé au niveau du 17 Boulevard Diderot (lignes 57, 61, 91 et 3 lignes Noctilien en passage), qui présente des caractéristiques de fréquentation diurne et nocturne intéressantes au regard du concept testé.

Installée en lieu et place de l'abri voyageur actuel « Gare de Lyon-Diderot », cette Station occupe une surface totale de 80 m², dont 35 m² seront couverts.

L'occupation du domaine public est consentie dans le cadre de cette expérimentation pour une durée de 6 mois à compter du 3 mai 2012.

Le droit d'occuper et d'utiliser de façon temporaire le domaine public est accordé contre une redevance fixée à 100 euros par mois (tarif particulier d'ores et déjà consenti aux innovations, notamment dans le cadre de l'appel à projets « Mobilier Urbain Intelligent »). Les occupations de surfaces pour des activités commerciales font en outre et quant à elle l'objet d'une redevance au tarif réglementaire applicable boulevard Diderot, soit 1,60 euros par m² par jour.

Je vous prie, Mesdames Messieurs, de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer cette convention.

Le Maire de Paris